

**DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE
AU RAVALEMENT DE FAÇADES**

N° de dossier :

I. IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom et prénom :

Dénomination sociale (le cas échéant) :

Siret (le cas échéant) :

Adresse (ou siège social) :

Téléphone : / / / /

E-mail :

Adresse de l'immeuble à ravalier:

.....
.....

II. NATURE DE L'IMMEUBLE :

Maison individuelle

Commerce / vitrine

Immeuble collectif :

Nombre d'appartement:

Surface totale du bien :

Surface totale des appartements :

III. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Nature des travaux :

.....
.....

Surface ravalées en m² (ouvertures non déduites ou « vide pour plein ») :

.....
Nom et adresse de l'entreprise retenue par le demandeur :

.....
.....

A, le / /,

Signature du demandeur

Chaque dossier de demande doit contenir :

- Le dossier de demande complété et signé,
- La copie de l'arrêté d'autorisation d'urbanisme préalablement obtenue, accompagnée de la copie de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France,
- Un plan de situation de l'immeuble concerné,
- Un plan de masse sur lequel sont située(s) la (les) façade(s) ou pignon(s) faisant l'objet de la demande de subvention,
- Une photographie récente et de bonne qualité de chaque façade concernée par la demande de subvention,
- Les devis correspondant aux travaux, détaillant chaque poste de travaux concerné par les aides subventionnées, la commune se réservant le droit de procéder à la vérification des devis fournis et des montants mentionnés si ceux-ci s'avèrent incohérents ou excessifs par rapport aux travaux à réaliser,
- Un justificatif de propriété (dossiers individuels ou monopropriété), faisant notamment ressortir que l'immeuble a plus de 60 ans,
- Indivisions : Joindre un accord écrit et signé de la majorité des indivisionnaires,
- Pour les copropriétés et les locaux commerciaux situés dans une copropriété : l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale mentionnant le vote et l'acceptation des travaux, et l'attestation de quote-part fournie par le syndic,
- Un plan de financement du projet et un état des demandes de financement établis auprès d'autres financeurs publics ou privés,
- Un RIB du demandeur-propriétaire ou du syndic.